

DESCONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RAFFETOT

Procès-Verbal de la séance du 21 Mai 2021

Membres en exercice :	15	Date de la convocation :	14/05/2021
Présents :	13	Date d'affichage :	14/05/2021
Votants :	14		

Le vendredi vingt et un de l'année deux mil vingt et un, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Bruno CADIOU, Maire.

Étaient présents : B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, I. COURCHAI, C. LEMONNIER, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, G. TINEL, C. MAGDZIAREK, C. LEDENTU

Absent : P. ORENGE et L. DUVAL qui donne pouvoir à L. LEVER

Isabelle COURCHAI est élue secrétaire.

RESIDENCE SENIORS AVANCEMENT DU PROJET :

- La délimitation du terrain a été réalisée en date du 12/05/2021 en présence de Lionel Lever et des propriétaires limitrophes, le PV de division nous sera bientôt remis qui sera suivi du bornage du terrain pour enfin lancer la demande de permis de construire.

Afin de compléter notre dossier d'agrément nous avons au préalable défini :

Les critères d'attribution :

- Avoir 60 ans ou être en situation de handicap
- Personnes autonomes à savoir un gir situé entre 4 et 6
- Personnes seule ou en couple
- Plafond de ressources des locataires 27 256 € pour une personne seule et 36 397 € pour deux personnes.
- Être attaché au territoire de caux seine agglo

Les équipements prévus dans les logements :

- Seuil plat
- Logement totalement accessible PMR
- Douche à l'italienne
- Porte de 90 cm de large
- Volet électrique
- Installation de poignée dans les sanitaires

L'accès à la salle de convivialité :

- Accès contrôlé par la **mise en place d'un digicode** donnant un accès illimité aux locataires sur de créneaux préalablement défini (par exemple : Lundi Mercredi Samedi et dimanche de 13h00 à 19h00)
- Mise en place **d'un espace cafétéria** avec mise à disposition d'une cafetière une bouilloire et un micro-onde)
- Mise à dispositions des **jeux de société et de livres**
- **Possibilité d'adhérer aux activités qui seront mises en place soit sous forme d'abonnement** (par exemple cours de gym douce, sur chaise, chi qong...) ou une **simple inscriptions aux activités** organisées par le CCAS comme atelier couture, jeux, chant... et participation aux conférence ou ateliers proposés sur un sujet spécifique (la mémoire, l'alimentation, la santé...)

Rencontre avec la banque des territoires du 15/04/2021

Ce qu'il faut retenir si la CDC nous finance :

- Financement à très long terme c'est-à-dire **40 ans** pour la partie construction
- **Taux indexé au livret A** (variable) si Financement PLUS : 1.50 % + 0.60% **si Financement PLS : 1.50% + 1.10%**
- **Pas de pénalité de dédit** c'est dire qu'il est possible de mobiliser moins de fond que le montant contractualisé au départ (selon l'obtention des subventions)
- **1^{ère} échéance déclenchée au bout de 12 mois**
- Possibilité de **définir la durée de préfinancement** par défaut elle est de 10 mois pour mobiliser les fonds mais il est possible d'aller jusqu'à 18 mois voire 24 mois mais dans ce cas il y aura des intérêts intercalaire à prévoir.
- Le contrat de prêt pourra être rédigé en 2022 mais dans ce cas il faudra que l'emprunt soit prévu au budget 2022
- Nous sommes en attentes de différentes simulations : PLUS/PLS, 30 ans/40 ans et TVA 10 % / TVA 20 %

Les partenariats sollicités :

Des partenariats vont être initiés afin de proposer diverses activités permettant de favoriser le lien social, l'intergénérationnel, le mieux-être et le bien être des résidents. Différents services pourront également être mis à disposition pour préserver leur santé et leur autonomie.

- Service sport de Caux Seine Agglo
- L'ADMR pour les Services à domicile
- Le clic mail'age
- ASEPT Normandie pour les Ateliers Santé
- ESAT de Bolbec pour leur service de blanchisserie
- Présence verte pour la téléassistance
- L'ICIAD pour le Portage de repas
- OLOGI pour le Ateliers Relais Conseil et Soutien
- CONVIAL pour leur service "Accueil convivial"
- TESSAN pour leur cabine de Télémédecine
- Département : Monsieur CREVEL Coordonnateur Aménagement et Habitat
- L'Institut Régionale pour la Santé
- Le bus du glaucome

Les services des Sports de Caux Seine Agglo :

La salle de convivialité est **assez petite** donc il sera compliqué d'y organiser des activités physiques, même douces, mais elle pourra servir de **point de rencontre** pour un départ en randonnée par exemple.

Toutefois, il est envisageable **d'y réaliser des ateliers ou des webinaires** sur différents thèmes de la santé (nutrition sommeil...) **en partenariat avec la maison de santé de Rouen** qui étudie actuellement une coordination avec Caux Seine Agglo pour installer une antenne sur notre territoire. Cette maison de la santé pourra également proposer **l'implantation d'un lieu de téléconsultation**. C'est pourquoi il a été proposé d'utiliser le bureau présent dans la salle car cette initiative est déjà en cours de discussion. Il serait donc intéressant de suivre l'avancée de ce projet pour saisir toutes propositions que CSA pourrait nous offrir avant de s'engager dans une démarche plus couteuse avec TESSAN.

Il pourrait être envisagé de mettre en place **deux activités par semaine**, selon les mêmes modalités que le Ludisport et selon leurs formes elles se tiendront soit en extérieur soit **dans la salle des Tilleuls afin de créer ce lien avec le reste du village**. De plus notre commune bénéficiant déjà de deux créneaux de **ludisport il sera bien plus facile d'organiser d'autres activités** et même de faire le lien avec les plus jeunes et ainsi créer **des activités intergénérationnelles**.

Par ailleurs, le service des sports a appuyé sur le fait que notre référent ludisport étant très impliqué et présent, il favorisait la pérennité de l'activité. Ce partenariat est donc un atout majeur pour développer d'autres activités sur notre commune, cela étant renforcé par une réelle volonté politique d'accompagner les communes rurales du territoire.

En conclusion, le **service des sports est en pleine restructuration** et de nouvelles directives politiques émergent dans le sens dit « **sport santé** ». En effet, la population du territoire est vieillissante, il est donc important de proposer des **activités physiques adaptées** et de faire connaître toutes les offres du territoire. **Notre projet, étant en adéquation avec cette politique**, il pourrait alors servir de « vitrine » au service des sports afin d'impulser ce nouvel axe en développement. Notre **planning de livraison de la résidence s'adapte parfaitement** avec le projet réorganisation de l'offre de sport santé programmée sur notre territoire à partir de 2022/2023.

L'ADMR :

Il est présenté l'organisation de l'association ainsi que les secteurs d'interventions dans lesquels sont proposés des services curatifs et préventifs :

- L'autonomie (ménage, aide au lever, livraison de repas, garde de nuit, aide aux aidants...)
- Le domicile (ménage, repassage, petit travaux...)
- La famille (garde d'enfant, relais assistantes maternelles, action socio-éducatif, parentalité, citoyenneté)
- La santé (Services de soin infirmiers à domicile, Equipe spécialisée Alzheimer, hospitalisation à domicile...)

Tous ses services sont accessibles facilement en contactant l'ADMR, une offre adaptée à chaque situation sera alors proposée.

Les Ateliers villages :

- Peuvent être organisés de façon ponctuelle sur la commune de manière gratuite s'ils sont ouverts à toutes personnes de 60 ans et plus sur différents thème (prévention, équilibre et bien être, numérique, culture, loisir)
- Un forfait autonomie peut aussi être mis en place si la commune souhaite proposer des ateliers à un public plus restreint ou de manière plus récurrente.
- Possibilité également d'organiser des ateliers collectifs ou individuels sur la prévention de la perte d'autonomie. (sommeil, AVC, alimentation...)
- L'ADMR propose également d'accompagner les bénévoles pour les aider à organiser des animations

L'ADMR a également émis le souhait d'éventuellement installer une permanence dans le bureau de la salle de convivialité à raison d'une fois par mois.

Rencontre avec le CLIC Maill âges du 10.05.2021

Madame LEGENTIL Coordinatrice du Clic Maill'âges, nous explique qu'en tant que collectivité de Caux Seine Agglo nous adhérons de fait aux services proposés par le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique. Elle nous explique qu'un projet de **PSLA : Pôles de santé libéraux ambulatoires** est en phase de test actuellement sur le secteur. Il est encadré par **des infirmières libérales** qui par l'intermédiaire d'une tablette et d'outils médicaux connectés sont chargées de **coordonner des téléconsultations avec des médecins**. Ce dispositif permet à des médecins et autres professionnels de santé qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice largement plébiscité par les jeunes professionnels contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés. Nous espérons donc que ce projet puisse se développer. Mme LEGENTIL **échangera avec les infirmières sur notre projet afin de leur proposer un futur lieu de permanence PSLA.**

Nous avons rencontré Monsieur Arnaud GOURLAIN référent du **dispositif Amis des aînés** qui est une association affiliée à l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette association a pour objectif d'inciter les villes à mieux s'adapter aux besoins des aînés de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées. Elle propose de **réaliser un diagnostic afin de déterminer les besoins et les attentes** selon 8 thématiques. Ainsi le comité de pilotage totalement composé de membres de la commune et d'associations locales crée avec l'aide des Amis des Aînés un questionnaire et organise des entretiens individuels afin de **déterminer la réalité des besoins**. A l'issue de l'étude de 4 mois **une analyse assez fine est rendue en réunion publique et définit les axes prioritaires à mettre en place**. Dans notre cas il s'agirait notamment de définir, les types et les fréquences d'animations, d'ateliers ou de conférences ainsi que les services que les futurs locataires souhaiteraient. Cette démarche permet également **d'intégrer la population à notre projet.**

*Il nous a été communiqué les coordonnées d'une personne qui propose des cours de yoga adapté aux publics seniors.
Fanny Dupuis - 07 66 88 20 10 - 38 rue du Cimetière, 76640, Fauville-en-Caux, Terres de Caux - fannydupuis1002@gmail.com*

l'ASEPT Normandie du 12.05.2021

Mme Margaux PARMENTIER nous présente l'association et nous précise que leurs actions sont destinées aux personnes à partir de 55 ans, qu'elle est totalement financée par les caisses de retraite telles que la CARSAT, CNRACL, MSA.... Ainsi que par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Elle intervient essentiellement dans la prévention santé sur différentes thématiques et par le biais de multiples actions : conférence santé, pièces de théâtres, ateliers bien vieillir, nutrition, équilibre, cognitif mémoire, numérique, prévention routière...

L'ensemble de ces **prestations est gratuit**, un partenariat est possible puisque notre indice de fragilité est situé entre 2.5 et 3 sur 5 et que l'ASPET n'est pas encore intervenue sur notre commune en effet, il est important de savoir que **l'ASEPT n'intervient pas sur du long terme**. Toutefois, il est proposé de mettre en place **un partenariat dès début 2022** ce qui permettrait d'une part, de communiquer avec la population sur notre projet et d'autre part, de sensibiliser les Raffetotais pour d'autres actions en lien avec la future résidence qui pourront être mis en place en 2023 ou 2024. Une fiche de vœux pourra être distribuée dans le village en amont afin de définir les thèmes susceptibles d'intéresser le plus grand nombre.

Les conférences de prévention sont délivrées par un prestataire professionnel sur un thème choisi. Les caisses de retraites envoient des invitations à leurs adhérents, l'ASPET en fait de même auprès des personnes recensées dans la base de données, l'information est également relayée dans la presse locale et des flyers sont délivrés à la commune en vue d'un boitage. **L'accès à ces conférences est gratuit et sans inscription et peut réunir entre 30 et 100 personnes**. A l'issue de cette conférence il est proposé aux participants de **s'inscrire aux ateliers** qui seront alors organisés sur le même thème afin d'approfondir la notion.

Les ateliers sont animés par des bénévoles retraités et formés, le nombre de participants peut aller de 8 à 15 personnes, les ateliers sont répartis en 6 à 12 séances de 1h à 3h en fonction du sujet traité. A l'issue des ateliers une fiche de vœux est distribuée aux participants afin de recueillir leur souhait pour les prochaines prestations.

HappyVisio, il suffit de se connecter à la plateforme et d'entrer le code aspet76 pour accéder à des **conférences en ligne gratuites** sur la santé, le bien être, le numérique et les aides aux les aidants.

Rencontre de l'Etablissement Spécialisé Aide par le Travail

L'équipe de l'ESAT est très favorable à la mise en place d'un partenariat avec la commune de Raffetot et nous a attesté pouvoir s'adapter complètement à nos demandes tant pour l'entretien du linge que sur les autres services que propose l'ESAT notamment :

- Repassage,
- Lavage du linge plat,
- Couture,
- Menuiserie,
- Entretien et hygiène des locaux,
- Espaces verts
- Conditionnement
- Peinture

Concernant le service d'entretien du linge la **commune pourrait être facilitateur et faire le lien avec l'ESAT** ainsi la commune pourrait par **exemple organiser la collecte du linge et l'ESAT contractualiserait avec chaque Raffetotais**. Il serait possible de proposer aux Raffetotais utilisant ce service **une petite participation financière de la commune** selon des conditions qui seraient à définir et sur présentation d'une facture.

Il a également été discuté de la commande du **colis des anciens**, en effet, Mme LEMARECHAL nous soumettra deux devis de **paniers garnis de produits locaux** et **totalemment réaliser par les travailleurs**, c'est-à-dire, les menuisiers pour le contenant, les couturières pour la présentation et le conditionnement pour l'assemblage. Ainsi nous servirions de **commune de teste pour ce tout nouveau service clé en main que peut proposer l'ESAT**. Cette proposition sera étudié par l'équipe du CCAS lors la prochaine réunion.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **De statuer** sur les critères d'attribution, les équipements prévus dans les logements et l'accès à la salle de convivialité, tel que présenté ci-dessus
- **De s'engager** dès maintenant dans la mise en place des partenariats suivants :
 - **Amis des aînés** afin de réaliser un diagnostic et de déterminer les besoins ainsi que les attentes
 - **L'ASPET de Normandie** afin de mettre en place les premières conférences et ateliers de prévention
 - **l'ESAT** et organiser la collecte du linge.

ETUDE DE DEVIS DES TRAVAUX DE LA MARE DU CLAIRET

En date du 26 avril 2021 Ecotone à lancer la consultation au nom de la commune de RAFFETOT sur des travaux de curage d'une mare et de mise en place d'une défense incendie, si cette consultation intéressait les entreprises, elles devaient remplir le cadre du DPGF joint et nous le retourner par mail, pour le lundi 17 mai prochain à 12h.

Nous avons obtenus les réponses ci-dessous :

Entreprise DERRAY à Oudale chiffrage d'un montant s'élevant à 20 926 € HT et 25 111.20 € TTC
 Entreprise LE MAITRE SVTP à Sandouville chiffrage d'un montant s'élevant à 26 675 € HT et 32 010 € TTC
 Entreprise GOSELIN à Heuqueville chiffrage d'un montant s'élevant à 29 779 € HT et 35 734 € TTC

Les travaux ne pourront démarrer qu'au mois d'aout après les cultures.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : et Nombre d'abstentions :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise DERRAY d'un montant de 20 926 € HT et 25 111.20 € TTC
- **De solliciter** le fond de concours de CSA au titre de la défense incendie
- **De solliciter** la CSA au titre de la participation du service ruissellement d'un montant de 13 000 € HT
- **De solliciter** le Département au titre de la défense incendie

JOURNAL COMMUNAL 2021

Monsieur Christian CHARBONNIER expose,

La relecture finale n'a malheureusement pas pu se faire en avril mais elle reprogrammée le **Mercredi 26 mai 2021 à 18h00**. Il faudra aussi s'assurer que toutes les photos soient présentes. Le comité de lecture à proposer de retirer un partie de l'article des nébuleuses qui pouvaient faire polémique et avait un aspect politique, le journal n'était donc pas le support d'adapté pour faire ce genre de réflexion. Les membres du comité ont donc demandé à supprimer ces trois lignes toutefois la représentante à souhaiter retirer la totalité de l'article, il sera donc remplacé par une information sur le service proposé par l'ESAT et facilité par commune

REPLACEMENT DES LANTERNES

Le contrat de prêt a été signé et renvoyé pour prise compte d'un montant de 20 189.69 € et un déblocage du prêt est prévu le 30/06/2021

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET TAUX D'AVANCEMENT



Préambule :

L'élaboration de **Lignes Directrices de Gestion (LDG)** des ressources humaines s'inscrit dans un vaste mouvement **d'assouplissement du statut de la fonction publique territoriale** introduit par **la loi n°2019-828 du 6 août 2019**. Leur objectif est de permettre aux Maires et Présidents d'établissements publics locaux, de **préciser et de formaliser** leurs orientations générales en matière de **pilotage des ressources humaines**, afin que leurs agents en soient pleinement informés (modalités de recrutement, régime indemnitaire, avantages sociaux, critères de promotion, formation, conditions de travail...).

Ainsi, en arrêtant et en détaillant au préalable leur stratégie RH au travers des LDG, les autorités territoriales s'engagent désormais dans une véritable gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences des agents placés sous leur responsabilité.



Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC
 2° fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.

3° favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents. Elles sont une source d'information destinée aussi bien aux agents, qu'aux responsables et gestionnaires des ressources humaines ainsi qu'aux organisations syndicales permettant de connaître les orientations, les objectifs de la collectivité ou de l'établissement et de recenser les projets.

FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire expose,

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables» c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio planché ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 20 Avril 2021

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

- le taux de promotion sera commun à tous les cadres d'emplois et sera fixé à 100 %.
- ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **De Fixer** à 100 % le taux de promotion commun à tous les cadres d'emplois pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur

ORGANISATION DES ELECTIONS

4.6 Vaccination, tests et autotests pour les membres du bureau de vote et les fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin

Pour la tenue du bureau de vote, le Conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

- Tests des personnes non encore vaccinées participant à l'organisation du scrutin

Dans le cas où il n'est pas possible de composer le bureau de vote uniquement de personnes vaccinées et de mobiliser uniquement des fonctionnaires communaux vaccinés le jour du scrutin, il est recommandé que ceux-ci réalisent des tests, qu'ils soient RT-PCR, antigéniques ou autotests.

Ces tests doivent être réalisés dans les 48 heures précédant le scrutin. Leur réalisation relève de la responsabilité de la personne qui s'y soumet. Dans ce cadre, des autotests seront mis à votre disposition par l'Etat dans des quantités et selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Au cours de la semaine précédant le scrutin, il vous est demandé de le rappeler aux membres des bureaux de vote et fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin qui n'ont pu être vaccinés en amont du scrutin. Vous proposerez à ceux qui le souhaitent un autotest fourni par l'Etat.

4.2 Limitation du nombre d'électeurs au sein du bureau de vote lors des opérations de vote et gestion des files d'attente

Afin de sécuriser juridiquement l'accueil des électeurs dans tout lieu de vote, vous demanderez aux présidents des bureaux de vote **de limiter à trois le nombre d'électeurs** présents simultanément dans le bureau de vote (un électeur à la table de décharge, un électeur dans l'isoloir et un électeur à la table d'émargement). Dans le cas où un bureau de vote comportant moins de 100 électeurs est organisé selon la configuration dérogatoire décrite au point 3.2.2. (isoloir unique et affecté aux deux scrutins) et illustrée à l'annexe 2 (configuration dérogatoire n°2), un seul électeur doit être présent dans le bureau.

Lorsque le bureau de vote régional et le bureau de vote départemental sont situés dans la même salle de vote, **six électeurs** pourront être présents simultanément dans la salle de vote (trois électeurs par scrutin).

Une file d'attente devra être organisée à l'extérieur du lieu de vote et un marquage au sol apposé, afin que les électeurs en attente soient espacés d'au moins 1,5 mètre.

Une seconde file d'attente « prioritaire » devra être prévue à l'extérieur du bureau de vote pour les personnes vulnérables, afin que celles-ci puissent accéder au bureau de vote en priorité.



COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN DU 20 ET 27 JUIN MARS 2021

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.
- Deux assesseurs au minimum.

Le Président : Monsieur Bruno CADIOU

Le Président suppléant : Monsieur Christian

Le secrétaire : Corinne LEDENTU à partir de 18h00

Les assesseurs : L. LEVER, M. MAUGER, I. COURCHAI, C. LEMONNIER, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, G. TINEL, C. MAGDZIAREK, C. LEDENTU, L. DUVAL, J. DEHAIS

Pour le Scrutin du 20 Juin 2021 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

Bureau Vote des régionales :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
I. COURCHAI C. LEDENTU	I. COURCHAI C. LEMONNIER	M. MAUGER C. TAIRON	C. TAIRON L. DUVAL

Bureau Vote des Départementales :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
G. TINEL C. MAGDZIAREK	B. CADIOU J. DEHAIS	C. CHARBONNIER C. MAGDZIAREK	L. LEVER D. SAUSSAYE

Pour le Scrutin du 27 Juin 2021 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :**Bureau Vote des régionales :**

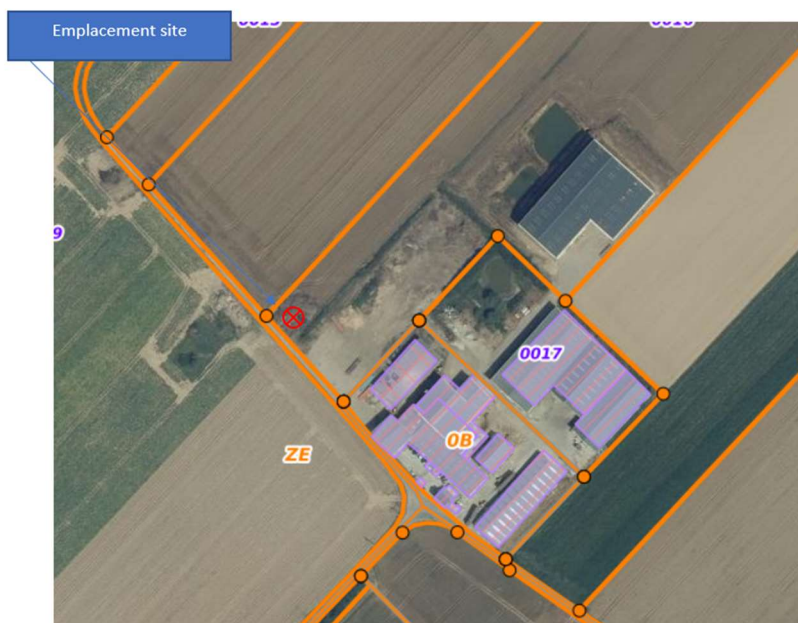
De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
S. LESUEUR C. MAGDZIAREK	I. COURCHAI C. LEMONNIER	M. MAUGER C. TAIRON	D. SAUSSAYE J. DEHAIS

Bureau Vote des Départementales :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
G. TINEL C. LEDENTU	S. LESUEUR L. DUVAL	C. CHARBONNIER I. COURCHAI	L. LEVER I. COURCHAI

DIVERS**Implantation d'une nouvelle Antennes de radio-télécommunication :**

SFR à un projet d'installation d'un pylône sur votre commune, je suis en pourparlers avec Mr Jean Yves Bellet pour installer le site sur la parcelle ZE n°16. (Voir plan ci-dessous)



Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **De refuser** l'implantation d'une nouvelle antenne

PLUI

La phase de réécriture du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du document d'orientation et d'objectifs (DOO) de SCOT révisé est arrivée à son terme.

L'écriture de la version 1 du projet d'aménagement et de développement durable intercommunal (PADDi) (du PLUi) est en cours (finalisation prévue fin juin).

Les premières versions de ces documents ont été présentées au Bureau de Caux Seine agglo.

Les orientations générales et les objectifs du SCOT révisé sont présentés actuellement au sein des réunions de secteurs organisées sur les mois de mai et début juin. Ces orientations générales vont servir de socle au PADDi du PLUi.

Il s'agit à présent d'approfondir le travail de concertation avec les communes, en présentant et discutant dans chaque commune avec l'équipe municipale.

La traduction /la déclinaison de ces orientations et objectifs généraux sur leur commune.

Le service planification souhaite donc **organiser une réunion de travail dans chaque commune au cours du mois de juin (jusqu'au 09 juillet). Le 25 juin à 18h00 sera proposé** Pour représenter la commune, il faut à minima le binôme d'élus désignés pour participer aux travaux du PLUi, mais il est vivement conseillé d'élargir la participation à l'ensemble de l'équipe municipale (ou à la commission urbanisme municipale lorsqu'il en existe une).

Ordre du jour de cette réunion :

- Présentation et discussion de la déclinaison communale du PADDi :
 - Compatibilité de cette déclinaison communale avec le SCOT révisé,
 - Finalisation et prise en compte du recensement des potentiels de foncier constructible,
 - Point d'étape sur le recensement des bâtiments présentant un intérêt patrimonial,
 - Rappel sur l'importance de la concertation et rôle de la commune,
 - Préparation du Débat du conseil municipal sur le PADDi
-
- La citerne dans le cimetière a été offerte par Michel Mauger elle est arrivée et sera bientôt installée
 - L'entreprise en charge de la réparation de l'arbre à grimper sera de nouveau sollicitée afin comprendre pourquoi la base des cordes tournent mais pas le reste de la structure, ce qui rend le jeu encore dangereux.
 - Nous avons installé de panneaux d'interdictions des chiens dans l'abri bus et l'aire de jeux afin de compléter l'information déjà présente sur le règlement intérieur afin d'obliger les propriétaires de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
 - Barbecue de la fin de la saison du ludisport pourrait être organisé le 18 juin 2021 dans le cas où les directives sanitaires le permettent
 - Il est demandé la possibilité d'organiser la retransmission des matchs de l'équipe de France toujours en fonction des directives sanitaires

PROCHAIN DATES

- **Lundi 14 juin 2021 à 18h00** : Organisation et tenu d'un bureau de vote
- **Vendredi 18 juin 2021** : Repas du ludisport
- **Lundi 21 juin 2021 à 18h00** : Réunion du CCAS
- **Vendredi 25 juin à 18h00** : Réunion de présentation du PLUI
- **Vendredi 17 septembre 2021 à 18h00** : Séance du Conseil Municipal.

Signatures :

Le Maire
B. CADIOU

Les Adjoints

1^{er} Adjoint
L. LEVER

2^{ème} Adjoint
C. CHARBONNIER

3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS

4^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL

P. ORENGE

C. LEDENTU

(†)